

CHARLES

REGENT,

Jean I.^{er} & selon d'autres, Jean II. à Paris, le 29. de Janvier 1359.

(a) Mandement pour faire fabriquer de gros Deniers blancs à l'Estoile, dans la Monnoye de Tournay.

a il 72. Pièces au marc.

CHARLES aîné Fils du Roy de France, regent le Royaume, Duc de Normandie & Dalphin de Viennois : A noz amez & seaulx les Generaux-Maîtres des Monnoyes de Monseigneur & nostres, Sallut & dilection. Nostre amé & feal Cousin (b) le Conte de Sainct Pol, Nous a signifié & fait monstrer que pour le prouffit & avancement de l'Ouvraige de la Monnoye de Tournay, & afin que il puisse plus aisément avoir Finance pour la tuicion & deffense du pays de Picardie, il a acheté de certains Changeurs frequentans ladite Monnoye, la somme de deux mille mares d'Argent pour mestre & ouvrir en icelle. Si vous mandons & à chacun de vous enjoignons estroitement que tantost & sans delay ces Lectres veuës, toutes excusations cessans, vous fassiez faire & ouvrir en ladite Monnoye gros Deniers blancs à l'Estoile, ayans cours pour deux solz six deniers tournois Piece, à deux deniers de loy dit Argent-le-Roy, & de 2 six solz de poix au marc de Paris, autcz & semblables comme ceux que Nous faisons faire à présent; en donnant aux Ouvriers & Monnoyers tel salaire comme bon vous semblera. De ce faire à vous & à chacun de vous donnons pouvoir, auctorité & mandement especial par la teneur de ces presentes. *Donné à Paris, le vingt-neufiesme jour de Janvier, l'An de grace mil trois cens cinquante-neuf.* Par Monseigneur le Regent, à la relacion du Conseil, ouquel estoient Messieurs N. Bracque, H. Bernier & Math. Gaicte, B. FRANÇOIS.

NOTES.

(a) Registre D. de la Cour des Monnoyes de Paris, fol. 53. verso.

Avant ce Mandement, il y a :

Le 29.^e jour de Janvier 1359. fut apporté en la Chambre des Monnoyes à Paris,

un Mandement de Monseigneur le Regent, duquel la teneur s'ensuit.

(b) Le Conte de Sainct Pol.] Guy de Chastillon Comte de S.^t Paul estoit Lieutenant du Roy & du Regent dans la Picardie. Ses Provisions qui sont du 24. d'Aoust 1358. sont dans le Tresor des Chartres, Reg. 90. Piece 46.

CHARLES

REGENT,

Jean I.^{er} & selon d'autres, Jean II. à Paris, en Janvier 1359.

(a) Lettres qui permettent aux Bouchers de la Ville de Bourges, de s'assembler pour leurs affaires, en presence de quelques Officiers Royaux.

KAROLUS &c. *Petitiones illas libenter & liberaliter exaudimus, quarum effectum petentibus credimus profuturum sine Juris alterius lesione. Notum itaque facimus universis presentibus & futuris, quod ex parte Carnificum seu Macellariorum nostre Civitatis & Ville Bituricensis in hac parte consortum, in Jurisdictione Regia & nostra existentium, Nobis fuit expositum, quod cum ipsi ac Macellum seu Halla sint & fuerint de (b) fundatione seu institutione Regia ab antiquo, mediantibus centum libris Parisiensibus*

NOTES.

(a) Tresor des Chartres, Registre 90. Piece 493.

(b) *Fundatione . . . Regia.*] La fondation de ce Marché fut faite par Philippe Auguste, par ses Lettres de 1211. lesquelles se trouvent à la suite de cette Piece, dans le Registre

des Chartres. Je l'ay fait copier, & il ne tiendra pas à moy qu'elle ne soit imprimée dans la suite, avec plusieurs autres Pieces que j'ay déjà recueillies, & que je recueille tous les jours, sur l'Histoire particuliere des Villes du Royaume & des Monasteres, sur le Domaine, sur l'ancien Droit François, &c.